

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 13 février 2017, à 19h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**AVIS DE CONVOCATION :**

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Augmentation de la limite de la marge de crédit;
- Autorisation à Marie-Eve Parent afin de signer la demande de certificat d'autorisation pour mettre les deux nouveaux puits en service;
- Octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de la route Saint-Elzéar.

45-02-2017

**AUGMENTATION DE LA LIMITE DE LA MARGE DE CRÉDIT :**

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,  
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une augmentation de 250 000 \$ de la limite de la marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce pour que celle-ci passe à 1 000 000 \$.

Que le conseil municipal accepte les conditions de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le contrat de crédit variable.

46-02-2017

**AUTORISATION À MARIE-EVE PARENT AFIN DE SIGNER LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR METTRE LES DEUX NOUVEAUX PUIXS EN SERVICE :**

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a fait creuser et caractériser 2 nouveaux puits pour combler ses besoins croissants d'approvisionnement en eau potable.

Considérant que la Municipalité doit faire parvenir au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande d'autorisation pour mettre en service les 2 nouveaux puits concernés.

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise Madame Marie-Eve Parent, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer et expédier au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques la demande de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, et tout autre document relatif, concernant l'aménagement des 2 nouveaux puits.

Que le conseil municipal s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

47-02-2017

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE SAINT-ELZÉAR :**

Considérant que la Municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection de la route Saint-Elzéar cet été;

Considérant qu'un appel d'offres a été publié sur le site de SEAO le 27 janvier 2017;

Considérant que 7 soumissions ont été déposées le 13 février 2017, soient :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Prix Total</b>
P.E. Pageau Inc.	361 487.00 \$	18 074.35 \$	36 058.33 \$	415 619.68 \$
Construction B.M.L., division de Sintra Inc.	406 992.50 \$	20 349.63 \$	40 597.50 \$	467 939.63 \$
Construction & Pavage Portneuf Inc.	429 580.25 \$	21 479.01 \$	42 850.63 \$	493 909.89 \$
Les Entreprises Lévisiennes Inc.	450 572.50 \$	22 528.63 \$	44 944.61 \$	518 045.74 \$
Pavage UCP Inc.	462 958.30 \$	23 147.92 \$	46 180.09 \$	532 286.31 \$
Gilles Audet Excavation Inc.	464 114.40 \$	23 205.72 \$	46 295.41 \$	533 615.53 \$
Cité Construction TM Inc.	464 980.00 \$	23 249.00 \$	46 381.76 \$	534 610.76 \$

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité accorde, conditionnellement à la réception par la Municipalité d'une lettre d'annonce signée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et à la signature d'une entente confirmant les engagements de chacun dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales, le contrat pour la réalisation, cet été, des travaux de réfection de la route Saint-Elzéar à l'entreprise ayant la soumission la plus basse conforme, soit à P.E. Pageau Inc., au prix de 361 487.00 \$ plus les taxes conformément aux documents d'appels d'offres et à la soumission;

Que la Municipalité avise P.E. Pageau Inc., dès la réception de la lettre d'annonce signée par le ministre et la signature de l'entente mentionnée précédemment, que la condition est levée et que les travaux peuvent être réalisés.

---

André Gagnon, maire

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière